



Chiffre d'affaires et TVA pour le secteur de la Construction

Le chiffre d'affaires correspond aux déclarations des entreprises, dont le siège est en Occitanie, du secteur de la construction (au sens INSEE : dont les codes APE correspondant au secteur du **Bâtiment, des Travaux Publics et de la Promotion Immobilière**) auprès de la DGFIP. Ce montant global prend en compte les travaux réalisés dans la région mais également ceux réalisés hors de l'Occitanie. Une partie du chiffre d'affaires est soumise à la TVA. Différents taux de TVA sont appliqués en fonction des types de travaux :

- **Taux normal (20%)** : pour la construction neuve ou des travaux intervenants dans toute habitation de moins de 2 ans, ou surélévation, agrandissement de plus de 10% de la surface, remplacement de plus de la moitié du gros-œuvre et de plus du tiers du second-œuvre.
- **Taux réduit à 5,5%** : concerne les **travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation** achevés depuis plus de 2 ans ainsi que les travaux induits indissociablement liés, les **logements locatifs sociaux** et les

travaux dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration financés par un prêt locatif aidé d'intégration ou d'un prêt locatif à usage social, les logements locatifs sociaux financés par un prêt locatif à usage social lorsqu'ils sont situés dans un quartier prioritaire de politique de la ville. Les autres travaux, dont ceux de démolition, portant sur les logements sociaux situés dans les quartiers relevant de la politique de renouvellement urbain, des travaux réalisés dans le cadre d'un bail réel solidaire

- **Taux réduit à 10%** : est applicable aux travaux d'amélioration qui ne bénéficient pas du taux à 5,5%, aux travaux portant sur les autres logements sociaux, aux travaux portant les logements faisant l'objet d'un contrat de location-accession ou sur les locaux relevant du secteur social et médico-social.

Sources : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/taux-tva-france-et-union-europeenne>

À RETENIR

24,2 MDS €

Chiffre d'affaires déclarés ↓ -6%



91%

Bases imposables

17,6 MDS €

Bases de TVA à 20% ↓ -6%

3,3 MDS €

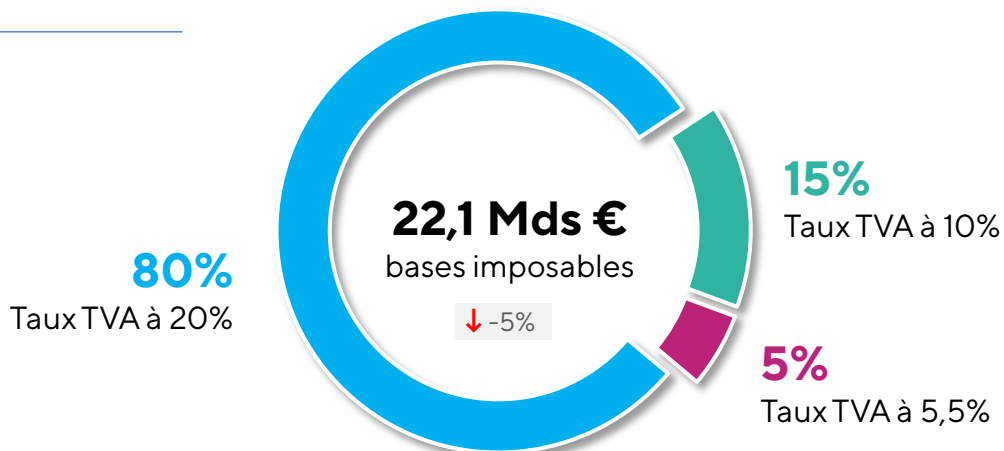
TVA à 10% ↓ -8%

1,2 MDS €

TVA à 5,5% ↑ +23%

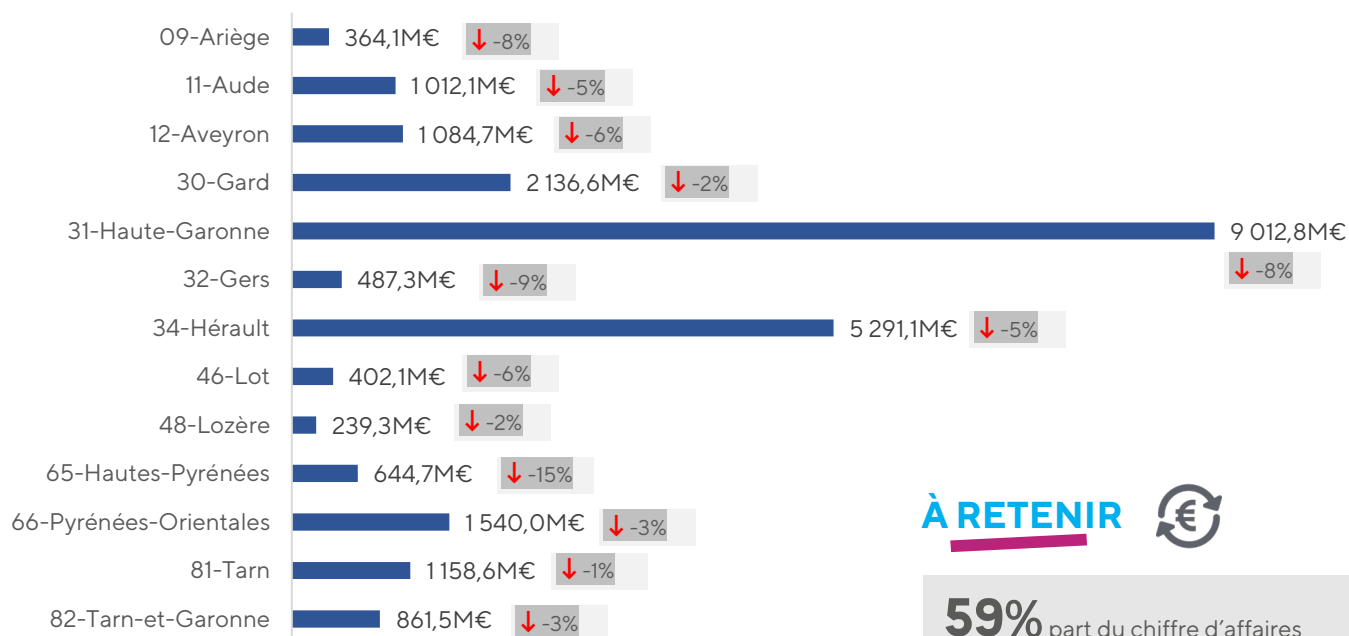
Les déclarations de TVA

Répartition des bases imposables du secteur de la Construction en Occitanie



DANS LES TERRITOIRES

Répartition et évolution départementale du chiffre d'affaires



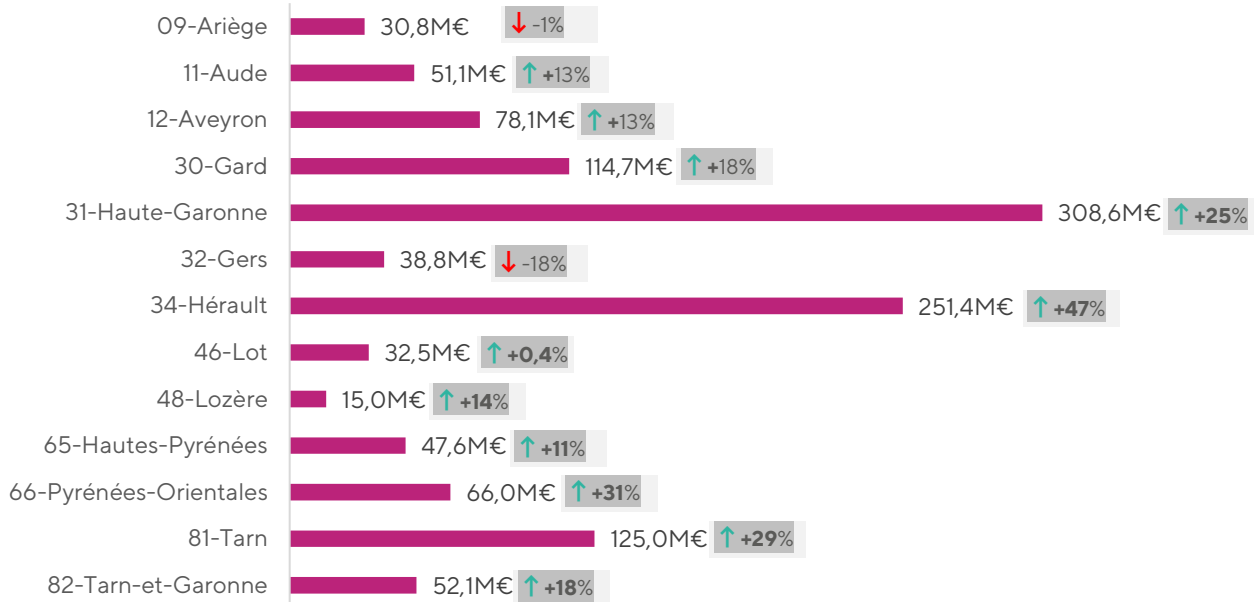
À RETENIR

59% part du chiffre d'affaires Construction déclaré par les entreprises de la Haute-Garonne et de l'Hérault

Les déclarations de TVA

DANS LES TERRITOIRES

Répartition et évolution des bases imposables de la TVA au taux de 5,5%



Poids du taux de TVA à 5,5%

